



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH  
PROVINCE DE QUEBEC**

**01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 4 octobre 2022, à 19 h à la salle Les Générations, au 41, chemin du Village à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine  
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon  
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie  
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Sont absent à cette séance :

Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau

Formant quorum sous la présidence de la maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.

**02 – ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
  - 3.1. Séance ordinaire du 6 septembre 2022;
4. Correspondance;
5. Gestion administrative et financière;
  - 5.1. Dépôt de la conciliation bancaire d'août 2022;
  - 5.2. Approbation des comptes payés en septembre 2022;
  - 5.3. Approbation des comptes à payer en octobre 2022;
  - 5.4. Autoriser des frais d'adhésion;
  - 5.5. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites;
  - 5.6. Appui aux demandes des Producteurs et Productrices acéricoles du Québec;
  - 5.7. Création d'un comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;
  - 5.8. Autoriser le dépôt d'un dossier de candidature – *Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants* (MAE);
6. Législation;
  - 6.1. Avis de motion et adoption du projet de Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2019-05 concernant les entrées privées des routes et des rangs sur les chemins municipaux;
  - 6.2. Avis de motion et adoption du projet de Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 04-2000 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

7. Voirie, réseau routier et transport;
  - 7.1. Autoriser le paiement de factures pour le réseau routier;
  - 7.2. 2<sup>e</sup> appel d'offres publiques pour l'agrandissement du garage municipal et la mise en place d'un puits et du raccordement au réseau d'égout sanitaire;
8. Hygiène du milieu;
  - 8.1. Autoriser le paiement de factures avec le surplus accumulé affecté à la Mégafosse;
9. Aménagement, urbanisme et développement;
  - 9.1. Autoriser le paiement de la facture à Tech Mini-mécanique pour l'achat d'un véhicule hors route;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

### **03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉS. 154 – 2022**

#### **03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 septembre dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **04 – CORRESPONDANCE**

#### **05 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

##### **05.01 DÉPÔT DE LA CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT 2022**

Madame Nancy Lizotte, greffière-trésorière, fait le dépôt en séance de la conciliation bancaire du mois d'août 2022, comme recommandé par la firme comptable Malette S.E.N.C.

**RÉS. 155 – 2022**

##### **05.02 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés de septembre 2022, pour un montant 32 613.94 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 156 – 2022**

##### **05.03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN OCTOBRE 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en octobre 2022, pour un montant de 45 851.88 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER OCTOBRE 2022		
BUOPRO CITATION	Chemise suspendus, pince, papier, haut-parleur	2 560.44 \$
DUFRESNE HÉBERT COMEAU	Injonction	979.82 \$
RONA LA POCATIÈRE	Quincaillerie diverses et réparation clôture parc	278.74 \$
DEFI-EVASION CHEZ SOI	Défi-Évasion 2023 - 2e versement	1 000.00 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	Mise à jour - matrice graphique	172.46 \$
MRC DE KAMOURSKA	Inspection régionale - km - 2 mois	68.52 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres - Projet garage municipal	212.71 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Infonésime, inauguration Jardin Or Vert et Consultation public	129.16 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDOS DU TERR.	Mutations	20.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels - mars, avril, mai, juillet, août	5 396.65 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEUR MUN. DU QUÉBEC	Formation directrice générale	287.44 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Formation directrice générale et élu siège 6	293.19 \$
SOCIÉTÉ VIA	Collecte matières recyclable	686.36 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE	Location panneau - Fête au Village	468.76 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Quincaillerie diverses, vérificateur de batteries et batteries	1 151.81 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Fil de carbone, huiles, lame, etc	1 206.46 \$
PIECES DOIRON INC.	Huile, filtre à huile, nettoyant à freins - Camion	205.01 \$
PRODUIT SANITAIRE UNIQUE	Sacs à poubelle et savon à mains	103.07 \$
VILLE LA POCATIÈRE	Quote-Part incendie 2021 - Finale	8 585.87 \$
BASE 132	Affiche - Jardin Or Vert	57.49 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME	Achat gravier - stationnement parc et route de l'Église	1 112.67 \$
CANADIAN TIRE LA POCATIÈRE	Housse pour VTT, ensemble de remorquage, essuis-tout, etc	271.84 \$
ATRIA	Sauvegarde en ligne, licence mensuelle - Microsoft 365	139.40 \$
LEVESQUE HUISSIERS DE JUSTICE INC	Frais de huissier - Dossier injonction	164.27 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Août	1 732.61 \$
9048-2688 QUÉBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - Septembre	400.13 \$
FRANÇOIS COULOMBE, ARTISAN DU WEB	Formation site Internet - Agente de développement	195.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	Quote-Part - Sécurité du Québec	17 972.00 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>45 851.88 \$</b>
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 SEPTEMBRE 2022		
Contributeur Camp de jour	2 enfants	800.00 \$
Hydro Québec	Éclairage public	141.43 \$
Hydro Québec	Salle municipale	96.22 \$
Hydro Québec	Station de pompage	91.35 \$
Hydro Québec	2e Compteur	334.62 \$
Hydro Québec	Pont couvert	33.29 \$
Hydro Québec	Garage	48.67 \$
Hydro Québec	Chalet des loisirs	113.98 \$
Hydro Québec	Biofosse	715.45 \$
Vidéotron	Téléphonie municipale et voirie	202.41 \$
Visa Desjardins	Articles fête du Village, essence, béton	2 879.54 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2022-09-31	17 110.97 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2022-09-31	10 046.01 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>32 613.94 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>78 465.82 \$</b>

## RÉS. 157 – 2022 05.04 AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous renouvelons nos adhésions aux diverses associations;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité adhère à :

- Tourisme Bas-Saint-Laurent : 295 \$;
- Centre de prévention du suicide : 10 \$ - Carte de membre soutien;
- DHC Avocats : 400 \$ - Forfait téléphonique annuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉS. 158 – 2022 05.05 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Fondation André-Côté : 278.50 \$/an pour 3 ans (2023-2024-2025).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 159 – 2022

**05.06 APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

**ATTENDU QUE** le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

**ATTENDU QUE** les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

**ATTENDU QUE** les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

**ATTENDU QUE** la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

**ATTENDU QUE** cette production record engendrera pour la période, 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

**ATTENDU QUE** les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

**ATTENDU QUE** pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

**ATTENDU QUE** l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

**ATTENDU QUE** le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

**ATTENDU QUE** le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

**ATTENDU QUE** les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Il est proposé par madame la conseillère Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

**D'**appuyer les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) dans leurs représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 160 – 2022**

**05.07 CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth doit constituer un tel comité;

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth :

- La directrice générale qui est la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
- La greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 161 – 2022

**05.08 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE - RECONNAISSANCE À TITRE DE *MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS***

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER ET D'APPROUVER** le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE);

**DE CONFIRMER** que madame la conseillère, Marie-Josée Hudon et madame Bibiane Anctil, agente de développement soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);

**QUE** madame Nancy Lizotte, directrice générale, soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

**DE CONFIRMER** formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

**QUE** la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature *Municipalité amie des enfants*;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* en organisant un événement de lancement, une campagne de communication et en faire l'annonce lors du conseil municipal;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau *Municipalité amie des enfants* et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 06 – LÉGISLATION

### AVIS DE MOTION 6.01 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU DÉROGATIONS MINEURES

Un projet de règlement relatif aux dérogations mineures qui portera le numéro 2022-26 est déposé. Une copie du projet de règlement pour adoption a été remise à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Monsieur le conseiller, François Ouellet, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2022-26, relatif aux dérogations mineures sera adopté et il demande la dispense de lecture lors de l'adoption.

Le règlement 2022-26 abrogera le règlement 04-2000 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme afin d'uniformiser la réglementation au niveau du territoire de la MRC de Kamouraska et en faciliter l'application pour l'inspectrice en bâtiments et en environnement.

### AVIS DE MOTION 6.02 PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'AMÉNAGEMENT DES EMPRISES MUNICIPALES ET LES ENTRÉES PRIVÉES

Un projet de règlement régissant l'aménagement des emprises municipales et les entrées privées qui portera le numéro 2022-27 est déposé. Une copie du projet de règlement pour adoption a été remise à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2022-27, régissant l'aménagement des emprises municipales et les entrées privées sera adopté et il demande la dispense de lecture lors de l'adoption.

Le règlement 2022-27 abrogera le règlement 2019-05 concernant les entrées privées des routes et des rangs sur les chemins municipaux afin de faciliter l'application pour la municipalité et les contribuables.

## 07– VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

### RÉS. 162 – 2022 7.01 AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE POUR LE RÉSEAU ROUTIER

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de nivelage et de débroussaillage de bord de route ont été réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures dépassent le seuil permis de dépenses pour la greffière-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité autorise le paiement des factures suivantes dans le budget du réseau routier :

- Les entreprises Guy et Pascal Dubreuil Inc : 11 950.20 \$ taxes nettes pour le débroussaillage de bord de route;
- Jean-Luc Rivard & Fils Inc. : 5 167.49 \$ taxes nettes pour le nivelage des rues et routes en gravier de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 163 – 2022

**7.02 2<sup>E</sup> APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR L’AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA MISE EN PLACE D’UN PUIITS ET DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU D’ÉGOUT SANITAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du premier (1<sup>er</sup>) appel d’offres publiques sur le site du système électronique, aucun entrepreneur n’avait déposé de soumission pour le projet d’agrandissement du garage municipal et la mise en place d’un puits ainsi que le raccordement au réseau d’égout sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé un deuxième (2<sup>e</sup>) appel d’offres publiques sur le site du système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le même projet en prolongeant la date de livraison au 31 mai 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de réception des offres était le 30 septembre dernier et qu’aucune soumission n’a été reçue;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé pour 75 000 \$ par le programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et qu’il doit être réalisé avant le 31 mai 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**D’AUTORISER** madame Nancy Lizotte à faire les démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et de l’ingénieur au dossier de l’agrandissement du garage municipal et la mise en place d’un puits ainsi que le raccordement au réseau d’égout sanitaire pour trouver une solution pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**08 – HYGIÈNE DU MILIEU**

RÉS. 164 - 2022

**8.01 AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE AVEC LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ À LA MÉGAFOSSE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux ont été nécessaires pour le bon fonctionnement de la Mégafosse;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont payés par les utilisateurs branchés au réseau d’égout municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité paie les factures suivantes taxes nettes, avec le surplus accumulé affecté à la Mégafosse :

- Aquatech – 4 484.00 \$;
- Sigma automatisation – 2 864.06 \$;
- Bélanger Électrique – 2 650.94 \$;
- MS2 Contrôle Inc. : 385.22 \$.

Pour un total de 10 384.22 \$, taxes nettes.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ



**09 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**RÉS. 165 - 2022 9.01 AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE À TECH MINI-MÉCANIQUE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE HORS ROUTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la motoneige pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth a été échangée par un véhicule hors route pour faciliter l'entretien sur quatre (4) saisons;

**CONSIDÉRANT QUE** des chenilles ont été ajoutées à l'achat pour l'entretien d'hiver des Sentiers d'Ixworth;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth paie à Tech Mini-Mécanique un montant de 9 956.84 \$ taxes incluses, pour l'achat du véhicule hors route en échange de la motoneige.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 166 - 2022 ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales \_\_\_\_\_